

**27^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
Une profession engagée !**

30, 31 mai et 1^{er}, 2 juin 2006, Chicoutimi

Bilan du regroupement cégep



fneeq 
CSN

Table des matières

INTRODUCTION	271
I. UNE ATTAQUE DE FRONT CONTRE LES CÉGEPS.....	272
II. LA SURVIE DES CÉGEPS EN DIFFICULTÉ DANS LES RÉGIONS	275
III. NÉGOCIATION : NOS DROITS BAFOUÉS	277
IV. L'UNITÉ SYNDICALE	279
V. AUTRES DOSSIERS.....	280
VI. PERSPECTIVES	281
ANNEXES :	
1 – COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE	283
2 – RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ	287
3 – COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE	291
4 – COMITÉ PARITAIRE DE PLACEMENT	293

INTRODUCTION

Le regroupement cégep est composé de 36 syndicats. Ronald Cameron a assumé la responsabilité politique du regroupement jusqu'au mois de mars 2004. Jean Trudelle a assumé cette responsabilité par la suite.

Le poste de déléguée à la coordination du regroupement cégep a été assumé par France St-Amour durant la première année du mandat. Micheline Thibodeau a occupé cette fonction les deux dernières années.

Le parcours du regroupement cégep, au cours du mandat qui vient de s'écouler, a été marqué par trois grandes batailles : celle de la survie des cégeps, celle des collèges en difficulté dans les régions et celle, centrale, de la négociation de notre convention collective. Ces luttes difficiles ont obligé le regroupement à maintenir un niveau élevé de mobilisation, et ce de manière ininterrompue pendant trois ans. On peut sans doute parler de l'une des périodes les plus exigeantes de l'histoire du regroupement.

Le contexte a été particulier. Une importante relève de la garde s'est amorcée dans nos rangs. Pour nos comités exécutifs, cela signifie composer avec l'arrivée de nombreux jeunes à accueillir tout comme avec des militantes et des militants qui approchent de la retraite. C'est donc souvent des assemblées hétérogènes qu'il a fallu convaincre de la pertinence de l'action syndicale.

Le regroupement cégep a certainement été au rendez-vous du défi posé par cette période difficile. Certes, tout n'a pas été gagné. Le coup de force du gouvernement Charest, en décembre dernier, a été vécu comme une insulte législative, une marque de mépris pour les employé-es des services publics en général et, peut-on ajouter, pour les enseignantes et enseignants de cégep en particulier. L'arsenal répressif de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public est tel qu'il va nécessairement bouleverser, pour un temps du moins, la pratique de nos actions syndicales.

Mais ce qui importe, au terme de ce mandat bien rempli, c'est de constater que, fort d'une cohésion nouvelle, le regroupement et les assemblées syndicales se sont tenues debout, tout au long de ces mois passés à défendre les cégeps, la formation générale, la nécessité d'un réseau et la survie des cégeps en région, de même qu'à dénoncer la lourdeur de la tâche et le sort fait aux enseignantes et aux enseignants à statut précaire.

Le bilan du regroupement cégep ne doit pas être confondu avec le bilan de la négociation, dont la rédaction est en cours. Nous évoquerons tout de même cette dernière, ne serait que d'un point de vue « historique », au bénéfice des délégué-es des autres regroupements.

I. UNE ATTAQUE DE FRONT CONTRE LES CÉGEPS

Le 8 décembre 2003, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) rendait public un rapport qui allait conditionner pour plusieurs mois la vie du regroupement cégep. Aux prises elle aussi avec les effets de la baisse démographique, la FCSQ arguait qu'il fallait abolir les cégeps, en intégrant la première année du préuniversitaire au secondaire, la seconde au parcours universitaire et en intégrant la formation technique à la formation professionnelle. La société québécoise allait, disait-on, faire des économies de cette manière.

Cette suggestion d'abolition allait très loin, probablement beaucoup plus que ce que le ministre de l'Éducation d'alors, Pierre Reid, avait en tête. Les universités, au début plus ou moins réceptives à l'idée, allaient au bout de quelques mois commencer à y trouver un intérêt. Le ministre quant à lui n'a rien fait pour calmer le jeu, lorsqu'il a annoncé qu'au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, tenu au printemps 2004, tout serait sur la table.

« Tout », cela voulait dire la place de la formation générale dans les programmes, cela voulait dire les diplômes nationaux, cela voulait dire l'autonomie des établissements. Rappelons que le printemps précédent, la Fédération des cégeps avait publié sa vision du développement des collèges; personne n'avait été bien surpris d'y constater que la notion de réseau s'y trouvait, pour le moins, passablement diluée.

Il a donc fallu se mobiliser sur tous les fronts. L'enjeu des cégeps étant d'intérêt « fédératif », la FNEEQ organisait en février 2004 des journées d'étude sur la question. Ce fut l'occasion d'entendre Guy Rocher rappeler le contexte de la création des cégeps. Un manifeste – *Les cégeps : un engagement pour l'avenir* – a par la suite été distribué à tous les membres des syndicats cégep, tant de la FNEEQ que de la FEESP et a été repris par le conseil fédéral. Il a servi de levier et de lien entre tous les groupes durant toute la période du printemps. Notre comité de négociation a été mis à contribution et la CSN a appuyé les efforts du regroupement. Les responsables politiques du regroupement ont multiplié les rencontres et pris le leadership de la Coalition-cégeps, de l'aveu même de tous les membres de la coalition. Les syndicats du regroupement, souvent sollicités, répondaient aux appels lancés.

Pendant qu'étaient organisées plusieurs actions locales, sur la base notamment d'un argumentaire préparé par les comités de négociation et de mobilisation et du comité école et société, le ministre Reid préparait son forum. Le format choisi a fait scandale : le gratin des directions de collège y était convié, avec des membres des conseils d'administration... mais pas d'enseignantes ou d'enseignants, presque pas d'étudiantes et d'étudiants!

La stratégie retenue par la Coalition-cégeps et par le regroupement a été de tenter d'investir ce forum de l'intérieur et de l'extérieur. Nos syndicats ont arraché une à une des places au sein des représentations corporatives, pendant que s'organisait sur les Plaines d'Abraham un gigantesque

« contre-forum » qui a rassemblé plus de 2 000 personnes qui n'aurait pu être réalisé sans l'appui important de la CSN.

Les effets d'une telle pression politique ont été très positifs. Le ministre a dû reporter à plus tard le moment de se commettre et, bien que son discours de clôture ait laissé planer encore des menaces, nos efforts avaient manifestement porté. La qualité de la mobilisation et de l'engagement de la FNEEQ et de la CSN a été soulignée au sein du regroupement, tout comme par nos partenaires de la Coalition-cégeps.

Le ministre avait promis l'annonce de ses orientations pour la fin de l'été. Nous les avons attendues tout l'automne. S'agissait-il d'une simple procrastination politique, ou cherchait-on à nous endormir pour mieux agir ensuite?

Comme nous ne pouvions présumer de rien, le regroupement a choisi de rester très vigilant et de maintenir la pression. Quelques actions ont été organisées au cours de l'automne 2004, la plupart transitant par la Coalition-cégeps. La principale – *Ensemble pour les cégeps* – a permis de rejoindre directement les étudiantes et les étudiants, tout en suscitant dans plusieurs collèges, l'occasion de relancer les contacts intersyndicaux.

Parallèlement, le comité de négociation, la direction politique de la FNEEQ et le comité école et société entreprenaient une tournée des syndicats du regroupement. Il s'agissait d'établir un portrait de l'état de la mobilisation autour de la négociation qui, à l'époque, n'avait pas encore véritablement commencé. Il s'agissait d'échanger avec les membres des comités exécutifs sur l'état général de la situation, mais aussi de préparer un tableau fidèle des problèmes dans chacun des collèges, notamment en matière de programmes, dans la perspective du plan de campagne imminent pour les cégeps de région en difficulté.

En janvier 2005, le ministre Reid annonçait enfin ses couleurs. Il s'agissait d'orientations (donc, pas encore de modifications à la réglementation) et pour plusieurs groupes, leur teneur permettait de pousser un soupir de soulagement : ces orientations semblaient laisser intactes les fondations du réseau collégial et réaffirmaient, entre autres, l'importance de la formation générale.

La FNEEQ a été la seule organisation à relever que le projet ministériel comportait tout de même de graves attaques contre le réseau collégial, notamment dans les ouvertures qu'il entendait faire aux collèges en matière d'élaboration de programmes. Heureusement, le remaniement ministériel qui allait suivre et l'épisode des grèves étudiantes ont renvoyé pour un temps ces orientations aux tablettes.

Jean-Marc Fournier a remplacé Pierre Reid en février 2005. Politicien plus habile que son prédécesseur, Fournier est tout aussi fondu dans l'équipe néolibérale de Charest et il travaille avec la même philosophie. Il a connu un dur baptême de feu avec la gigantesque mobilisation étudiante du printemps 2005. Les syndicats du regroupement cégep ont été les plus touchés par les grèves

étudiantes. Le casse-tête des calendriers s'est cependant réglé à la satisfaction des syndicats et, à la suite de représentations de la FNEEQ et des collèges auprès du ministre, les coûts entraînés par les changements de calendrier ont été assumés par ce dernier.

Avant même la fin de la grève étudiante, la CSQ prenait la décision de se retirer du front commun et adoptait une « stratégie de printemps » qui allait prendre le relais en mobilisant l'attention du ministre, contribuant ainsi à ce que la reconsidération des orientations annoncées par Pierre Reid soit remise à plus tard.

Le rapprochement de la formation professionnelle et technique, par contre, restait à l'agenda du ministre. Des projets pilotes avaient été concoctés à la va-vite à certains endroits pour répondre à une commande improvisée de Reid : sous l'égide de son successeur, quatre d'entre eux seront retenus.

L'approche du ministre en cette matière témoigne d'une vision très théorique du dossier. L'intention officielle – permettre des cheminements plus harmonieux, faire gagner du temps aux étudiantes et aux étudiants – cache mal une volonté de rationalisation des coûts qui occulte les difficultés concrètes. L'avenir de la formation générale dans ces filières, le danger d'un abaissement des exigences dans les cours de DEC (pour s'ajuster à la formation préalable obtenue au DEP) sont des questions qui restent entières et auxquelles le ministre ne répond que de manière très vague.

II. LA SURVIE DES CÉGEPS EN DIFFICULTÉ DANS LES RÉGIONS

Plusieurs de nos syndicats doivent composer, dans leur collège, avec les graves problèmes qu'engendrent la baisse démographique et l'exode vers les grands centres urbains. Cette situation est inextricablement liée à l'avenir même des régions, une question à laquelle le gouvernement n'offre toujours pas de solution crédible.

La tournée de l'ensemble des syndicats du regroupement cégep, réalisée au cours de l'automne 2004, a permis aux responsables politiques du regroupement, au comité de négociation et au comité école et société de rencontrer et de discuter avec tous les comités exécutifs du regroupement. L'opération était d'envergure, mais elle en valait la peine. Les discussions ont été très profitables et elles ont notamment permis, concernant la situation des cégeps de région, de prendre toute la mesure des problèmes rencontrés.

En novembre 2004, une réunion spéciale était convoquée en marge d'un regroupement cégep pour examiner la problématique et chercher de quelle manière la FNEEQ pouvait intervenir. Cette rencontre informelle, fort appréciée des participantes et des participants, a permis d'examiner au mérite plusieurs mesures qui pouvaient être envisagées pour aider les collèges en difficulté, notamment par le biais de nouvelles formules tel le développement des nouvelles technologies de l'enseignement, les autorisations provisoires de programmes, etc.

Plusieurs de ces avenues sont apparues, en termes de solution, peu prometteuses à la lumière des échanges qui ont fait ressortir la nécessité d'une campagne de sensibilisation, en vue d'exercer les pressions politiques voulues pour réclamer un meilleur soutien aux programmes en difficulté.

Un plan d'action en ce sens a été recommandé au regroupement, avec une campagne qui a été mise sur pied dans les premiers mois de l'année 2005. La CSN a été sollicitée et des propositions relatives à cet enjeu ont été présentées et défendues lors de son congrès du printemps 2005. Entre-temps, la FNEEQ produisait une brochure exposant l'ensemble de la problématique, analysant certaines solutions en trompe-l'œil, réclamant que des bonifications soient apportées à l'annexe de financement S026 (F138) et mettant en évidence qu'une somme supplémentaire de 10 M\$ par année pouvait assurer le maintien d'une offre de formation dynamique en région. La CSN, de son côté, publiait un document reprenant les points forts de notre discours, soulignant l'apport irremplaçable des cégeps dans la vie régionale. De plus, lors du dépôt du budget de mars 2006, les montants alloués au réseau collégial ne couvriront même pas l'augmentation des coûts de système. Rien n'est prévu pour améliorer les problèmes des cégeps en difficulté. Le problème de financement du réseau collégial demeure entier, il faudra continuer la lutte.

Le 7 juin 2004, une rencontre spéciale a réuni des délégué-es de syndicats des cégeps de région (FNEEQ et FEESP) avec des représentantes et représentants des conseils centraux, pour favoriser le maillage régional des efforts et mettre en place un réseau de surveillance destiné à

suivre de près l'évolution de la situation dans les régions. Une réunion semblable aura lieu en juin prochain pour faire le point.

Il y a eu plusieurs représentations concernant les cégeps en région, parallèlement, sur le plan national. La FNEEQ a rencontré la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le président du Conseil supérieur de l'éducation, le président du Comité mixte des finances, et elle a profité de ses rencontres avec le ministère pour sensibiliser les décideurs à l'urgence d'agir.

L'application de l'annexe S026 (F138) a été prolongée d'un an. Bien que cet apport ne soit pas négligeable, il est nettement insuffisant, surtout dans un contexte où l'attitude de la partie patronale en négociation laisse présager une volonté de fermer plusieurs programmes.

III. NÉGOCIATION : NOS DROITS BAFOUÉS

Le bilan du regroupement cégep n'est pas le lieu d'un exercice analytique et politique de la négociation. Cet exercice est confié à un comité qui a été élu en avril dernier au regroupement cégep, ce qui traduit l'importance cruciale de la négociation et de ses suites dans la vie du regroupement cégep. Mais il faut tout de même en rappeler ici les grandes lignes, d'une part parce que les séquelles d'une fin de parcours particulièrement odieuse vont marquer le prochain mandat, d'autre part parce que cela permet d'indiquer au passage les choix du regroupement en matière d'alliances sectorielles.

Lors du précédent mandat et contrairement aux autres fédérations de la CSN, le regroupement cégep a choisi en 2002 de ne pas s'inscrire dans la prolongation d'une année de la convention collective. La raison majeure était que la tâche avait augmenté de façon telle qu'il devenait difficile de cautionner le prolongement de l'application de nos conditions de travail.

Le cahier de demandes reflétait bien cet état de fait : un allègement d'environ 10 % de la tâche était au cœur de ce cahier, de même que diverses améliorations concernant notamment les personnes à statut précaire, ces deux sujets étant interreliés.

Au début de l'automne, la FNEEQ lançait un appel à une coordination des négociations. En réponse à notre appel, en novembre 2004, nous apprenions que les deux autres fédérations syndicales, la FAC et la FEC (CSQ), avaient conclu une alliance et qu'elles entendaient négocier en cartel. Au moment où nous avons été informés, les choses étaient à toutes fins utiles ficelées entre ces deux organisations : un cahier de demandes communes était presque achevé, et tout un protocole de prise de décisions avait été élaboré.

Cela rendait difficile de pousser très loin la concertation. Pour nous, la mise en cartel de la FAC constituait ni plus ni moins une remise en question non avouée du syndicalisme indépendant. Nous avons fait valoir qu'une telle décision aurait dû commander des débats beaucoup plus importants. Nous avons d'ailleurs convié la FAC, une fois de plus, en nous disant ouverts à des discussions pouvant conduire à une éventuelle réunification.

Le cartel s'inscrivait sans surprise dans le cadre stratégique de la CSQ, qui décidait de se retirer du front commun en mars 2005, ce qui contribuait à sérieusement handicaper un arrimage des moyens de pression et de concertation en marge des tables de négociation.

À la table de négociation, pendant de très longs mois, nous avons fait et refait l'exercice de présenter nos demandes à une partie patronale qui n'avait manifestement aucun mandat pour les écouter avec ouverture. Ce blocage systématique a conduit le regroupement à exercer une première salve de pression, en recourant à une journée et demie de grève exercée au printemps 2005, même si notre cadre stratégique restait axé sur l'automne 2005. Pour plusieurs exécutifs du regroupement, la recherche d'un mandat de grève et son exercice étaient une première. Le

mouvement a pourtant été très bien mené et malgré quelques accrochages, l'opération a été couronnée de succès.

Malgré les difficultés que cela présentait, nous avons tenu à faire le maximum pour préserver un minimum de cohérence sur le front des cégeps en offrant au cartel de tenir conjointement au moins une journée de grève dans l'ensemble du réseau.

La grève étudiante, dont il était difficile de prévoir la durée, a sans doute tempéré un peu l'effet de cette journée de grève. Mais l'exercice, jugé très réussi par le regroupement, fait en sorte que les échanges s'enclenchent aux tables et contribue à la mise en place d'une table FNEEQ-Fédération des cégeps sur les matières de négociation locale prévues par la loi.

Quelques semaines plus tard, en toute fin de session, la CSQ a dû constater l'échec de sa stratégie. Cet échec a laissé, de son propre aveu, des séquelles importantes dans les rangs du cartel, qui a éprouvé de très grandes difficultés à mobiliser ses membres à l'automne 2006.

À l'évidence, les alliances sectorielles étaient devenues difficiles à réaliser dans ce contexte. Munie d'un mandat de grève avec une majorité historique obtenu en début d'automne et desservie par sa représentativité importante, la FNEEQ est devenue pour la négociation des enseignant·es et des enseignants de cégep le principal interlocuteur du gouvernement. Nous avons eu pendant plusieurs semaines l'essentiel du temps de table. Et lorsqu'il est devenu évident que les négociations n'étaient que factices et que nous nous dirigeons tout droit vers un décret, le comité de stratégie a tout fait pour contenir les attaques patronales et minimiser l'impact des mesures qui nous seraient finalement imposées.

Malgré cette prépondérance effective de la FNEEQ dans la négociation, le comité de stratégie a scrupuleusement appliqué le mandat du regroupement, en vertu duquel un accord d'échange d'information, de concertation stratégique et politique avait été conclu avec le cartel.

La négociation a connu la fin révoltante que l'on sait. On doit souligner avec emphase le fait que nous ayons pu préserver, de manière générale la cohésion dans nos rangs à la suite d'une expérience aussi difficile à accepter. Nous reviendrons dans la section « perspectives » sur le plan d'action dont s'est doté le regroupement.

IV. L'UNITÉ SYNDICALE

Comme on vient de le voir, la conduite de la FNEEQ au chapitre de l'unité des enseignantes et des enseignants de cégep a été celle de la plus grande ouverture possible.

À l'automne, nous avons fait à la FAC une proposition large visant à examiner les termes qui rendraient possible une réunification de nos deux fédérations. À toutes fins utiles, la seule condition que nous posions était celle de l'affiliation à la CSN : militer au sein d'une centrale multisectorielle est un choix fondamental à la FNEEQ.

Les pourparlers entre la FAC et la FEC étaient déjà si avancés à ce moment que rien d'autre ne pouvait être considéré. Nous n'avons jamais retiré cette offre : la FAC, qui affiche de manière systématique des volontés d'alliance et de travaux coordonnés, ne veut pas franchir le pas le plus important dans cette direction, celui de s'affilier à une organisation syndicale.

Malgré cela, nous avons voulu maintenir les contacts tout au long de la négociation. Mais les suites de cette dernière ont suscité beaucoup de mécontentement dans les syndicats de la FAC. Dans plusieurs syndicats, cela se traduit par une remise en question plus ou moins organisée de l'affiliation.

Nous ne sommes pas en mode maraudage. Bien sûr, nous avons répondu à l'appel lorsque la FNEEQ a été sollicitée. Mais dans le travail effectué avec des membres de syndicats qui remettaient en question leur affiliation à la FAC, nous avons voulu respecter nos principes. Nous avons travaillé pour que les débats restent des débats d'idées, nous avons refusé toute critique déloyale ou dénigrement malsain d'autres organisations syndicales. Nous avons fait la promotion de la FNEEQ et celle de la CSN, sur la base du bilan fort positif que présentent nos réalisations au cours des trois dernières années.

Nos efforts ont porté fruit à Valleyfield, un syndicat que nous avons accueilli avec chaleur dans nos rangs au mois de mars. Nous sommes très heureux de l'issue du débat, tant quant au résultat que sur la manière dont il s'est déroulé, et profitons de ces lignes pour souhaiter la plus cordiale bienvenue aux membres du syndicat de Valleyfield.

V. AUTRES DOSSIERS

Plusieurs dossiers, connexes ou non à nos trois grandes luttes, ont par ailleurs été portés par le regroupement cégep au cours du mandat qui s'achève. On trouvera en annexe le bilan de chaque comité prévu à la convention collective.

Sur le plan des relations de travail, une dizaine de lettres d'ententes nationales ont été examinées par le regroupement. Le choix politique de plaider un deuxième grief sur la date d'abandon, au Collège Édouard-Montpetit, a exigé un immense travail de la part des conseillers, de membres du comité exécutif de ce syndicat et de l'assesseur qui provenait d'Ahuntsic. Les efforts investis ont porté fruit, avec une magnifique victoire qui, notamment, rend le ministère imputable.

La contestation de la reprise sans rémunération des cours perdus lors des journées de grève a aussi demandé beaucoup de travail. Nous avons fait le maximum pour amener l'arbitre à comprendre la réalité de la tâche d'enseignement au collégial. Il est difficile d'accepter qu'autant d'efforts soient nécessaires pour faire admettre une chose aussi simple que l'incompressibilité de notre travail! (à compléter si une décision intervient avant le congrès).

Il faut relever par ailleurs une augmentation du volume d'activités juridiques dans nos syndicats. En partie provoquée par de nouvelles réalités plus complexes (par exemple, la multiplication des spécialités dans les disciplines), cette augmentation s'explique également par un nouvel environnement législatif, alimenté par les modifications au Code du travail et à la Loi sur les normes du travail qui rend beaucoup plus faciles les plaintes pour mauvaises représentations ainsi que pour le harcèlement et la violence en milieu de travail.

Notons en terminant le travail de suivi serré effectué autour des projets *CEFRIO*. Ces projets méritent beaucoup d'attention, étant très liés au dossier des programmes en difficulté dans les régions et compte tenu des modifications importantes qui pourraient potentiellement s'ensuivre au chapitre de la tâche et du financement. Plusieurs réunions et rencontres ont été consacrées à suivre ces projets; l'analyse de leurs impacts nous occupera certainement aussi durant le prochain mandat.

VI. PERSPECTIVES

Le prochain mandat fera le pont entre le simulacre de négociation qui a pris fin en décembre dernier et la prochaine ronde qui nous attend en 2010. Les trois prochaines années ne seront vraisemblablement pas tranquilles.

Après quelques semaines prises à encaisser le choc, le regroupement a adopté à l'unanimité un plan d'action qui a été soumis aux assemblées générales. Il n'est pas question de laisser tomber la serviette et de subir passivement la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (loi 142).

Il faudra occuper le terrain, notamment par une opération d'éducation politique qui sera organisée en coopération avec le mouvement étudiant. Cette opération pourrait être précédée d'États généraux sur le financement des cégeps, un événement qui sera d'autant plus à propos qu'il pourrait fort bien coïncider avec un débat que le gouvernement est susceptible de relancer sur les droits de scolarité. Inutile de dire que si ces droits sont évoqués en formation technique, comme le suggère le rapport Gervais, nous serons fortement sollicités.

Mais il faudra aller plus loin pour obtenir des améliorations à nos conditions de travail avant l'échéance de la convention imposée. À ce titre, il nous faudra tenter de concrétiser en ETC le gain obtenu relatif au grief de la date d'abandon. Le regroupement cégep a par ailleurs commencé à considérer des pistes d'action qui, au printemps 2007, pourraient venir soutenir le dépôt des conclusions du comité sur la tâche prévu par l'entente de principe.

Le regroupement entend également rester vigilant : les victoires sur l'intégrité du réseau collégial, sur la qualité des programmes et sur la formation générale, ne sont pas définitives.

Le dossier des cégeps en difficulté dans les régions est loin d'être clos. La sécurité d'emploi pourrait devenir, dans un contexte où le gouvernement semble préparer le terrain à des fermetures nombreuses de programmes, un dossier majeur au cours des prochaines années. Ces questions sont étroitement liées à la progression des projets CEFRIO, à la mise en place de tables interordres où les personnels n'ont toujours pas voix au chapitre, et aux intentions ministérielles quant au rapprochement de la formation professionnelle et technique. Tous ces dossiers doivent être suivis de près, et tant le regroupement cégep que la FNEEQ, voire la CSN, devront être prêts à intervenir. En tout état de cause, cela signifie que la mobilisation, et la formation politique de nos membres, devront encore être à l'ordre du jour tout au long du mandat qui vient.

Au quotidien, les services de la fédération seront vraisemblablement très sollicités au cours des prochaines années. L'application de la nouvelle convention ne se fera pas sans heurts, surtout dans l'environnement juridique nouveau évoqué plus haut et qui sera rendu encore plus complexe par la formule imposée du « qui perd paye ». Il faudra notamment accorder toute l'attention requise

à la question du harcèlement psychologique, un problème que l'alourdissement de la tâche risque d'amplifier par le stress que cela génère.

Nous avons donc, devant nous, la perspective d'un mandat exigeant sur tous les plans. Mais la cohésion importante qui s'est développée au sein du regroupement, pendant le dernier mandat, permet de penser que le regroupement sera à la hauteur des tâches qui l'attendent.

ANNEXE 1

COMITÉ NATIONAL DE RENCONTRE

Ce comité est prévu à la clause 2-2.05 de la convention collective. Claude Racine (Cégep de l'Outaouais) nous y représente alors que les autres membres sont désignés par la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les mandats qui lui sont attribués sont les suivants :

- a) examiner les effets de la transformation du réseau sur l'emploi;
- b) analyser les recommandations du rapport 1996-1997 du président des arbitres et de suggérer des mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité des mécanismes d'arbitrage des griefs;
- c) examiner le problème de la durée des contrats des enseignantes et des enseignants à temps partiel au regard des dispositions de l'assurance-emploi;
- d) analyser la situation dans les collèges et dresser un bilan au plus tard le 30 juin 2001 au regard de la démarche programme;
- e) traiter les plaintes relatives à l'évaluation de la scolarité qui lui sont confiées en vertu de la clause 6-3.10.

Les mandats relatifs à la durée des contrats et à la démarche programme n'ont pas été l'objet de travaux depuis le dernier congrès, puisqu'à cette époque, ils étaient à toutes fins utiles complétés; les discussions en découlant étant reportées à la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Quant à la question des mécanismes d'arbitrage, il a été jugé préférable d'attendre que les procédures d'arbitrage introduites en 2000 fassent leurs preuves, de manière à vérifier si elles satisfont dans les faits les recommandations émises en 1997 et éviter ainsi de multiplier inutilement les changements. Mais, dans les faits, ces nouvelles modalités n'ont pratiquement pas été utilisées et, par ailleurs, des modifications ont été apportées lors des dernières négociations, de sorte que ce mandat est lui aussi maintenant caduc.

Effets de la transformation du réseau sur l'emploi

Bien qu'il n'y ait pas eu de rencontres formelles du comité à propos de ce mandat, notre représentant y a consacré une bonne partie de son temps, ses travaux ayant généralement servi à l'élaboration d'ententes locales ou nationales.

Un premier volet concerne certains petits centres d'enseignement qui, afin de maintenir ou augmenter leur offre de formation, ont eu recours à des programmes offerts sur une base temporaire, généralement à raison d'une cohorte d'élèves à la fois. Ces programmes peuvent engendrer, d'une part, un manque de ressources et d'autre part, un risque de génération systémique de personnel mis en disponibilité au terme de l'offre de formation.

Dans le passé, les travaux ont amené des solutions qui furent l'objet d'ententes entre les parties nationales. Durant le présent mandat, ils ont mené à la prolongation de l'entente pour l'enseignement dispensé à Lac-Mégantic par le Cégep Beauce-Appalaches, à l'élargissement de l'entente pour le Centre d'études collégiales de Mont-Laurier et à la conclusion d'une nouvelle entente pour le Centre d'études collégiales de Montmagny.

Le second volet de ces travaux couvre les nouvelles situations d'enseignement qui peuvent nécessiter des adaptations des dispositions de la convention collective. Par exemple, des ententes ont été conclues pour l'enseignement du programme de Tourisme, partagé entre les collèges Limoilou et Champlain St.Lawence, et des projets d'entente pour le Centre spécialisé des pêches sont en discussion, au sujet de l'enseignement à bord du bateau-école et au sujet des professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses.

Plaintes relatives à l'évaluation de la scolarité et à la non-reconnaissance de la maîtrise

Le comité se réunit habituellement une à trois fois par session pour traiter les plaintes reçues, avec à peu près autant de rencontres préparatoires, de format plus restreint. Pour certaines rencontres, Micheline Thibodeau, notre déléguée à la coordination du regroupement, a accompagné le représentant.

Au total, pour l'évaluation de la scolarité, une quinzaine de plaintes ont été analysées et les deux tiers de celles-ci ont donné lieu à une augmentation de la scolarité reconnue. Seulement deux plaintes, toutes les deux relatives à de la formation à distance, ont été l'objet d'un désaccord entre les membres du comité et conséquemment référées au Comité de révision et de conseil de la scolarité, comme le prévoit la convention collective; cependant, dans les faits, une révision de la règle impliquée est en cours, ce qui devrait corriger certaines lacunes et conduire à une correction à la hausse de la scolarité des personnes concernées.

En ce qui a trait à la non-reconnaissance de la maîtrise aux fins de la nouvelle structure salariale mise en place en 2003-2004, il faut distinguer deux périodes.

D'abord en 2003-2004, le comité a traité une centaine de plaintes : pour les trois quarts, elles ont conduit à la reconnaissance de la maîtrise alors que dans les autres cas, il s'agissait d'études incomplètes ou de diplôme manifestement pas équivalents à une maîtrise. Toutes les plaintes où

le refus du collègue était basé sur l'utilité de la maîtrise obtenue, au regard de la discipline enseignée, ont été accueillies à la faveur des enseignantes et enseignants.

Après cette première opération qui faisait suite à l'introduction de la nouvelle structure salariale, seulement deux plaintes pour non-reconnaissance de la maîtrise ont été déposées et elles ont donné lieu à la reconnaissance du diplôme aux fins de la rémunération.

Notre représentant effectue également, à la demande de syndicats du regroupement cégep ou du regroupement privé, plusieurs recherches sur des dossiers d'enseignantes et enseignants afin d'effectuer des vérifications préliminaires ou fournir des explications. Il a aussi, à de nombreuses reprises, collaboré avec la coordination du regroupement, nos représentantes et représentants aux autres comités de la convention, le comité de négociation et mobilisation ainsi que les personnes conseillères syndicales dans des dossiers d'application de la convention et d'arbitrage.

Comité de révision et de conseil sur la scolarité

Ce comité prévu à la clause 6-3.12 de la convention collective est composé d'une personne représentant chaque partie nationale auxquelles s'ajoute une personne à la présidence nommée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ayant un rôle d'arbitre.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention, il n'a pas eu à se réunir. Son rôle de conseil n'a pas encore été sollicité non plus, mais notre représentant fait le suivi régulier des modifications apportées au *Manuel d'évaluation de la scolarité*. Le comité se réunira peut-être en lien avec le changement de règle évoqué précédemment.

Nouveaux mandats

Avec la conclusion de la négociation, le Comité national de rencontre s'est vu confier deux nouveaux mandats : le premier concerne les mesures d'employabilité pour les enseignantes et les enseignants mis en disponibilité tandis que le second porte sur une opération de mise à jour et de ménage du rôle d'arbitrage.

Finalement, notons que notre représentant a collaboré à divers travaux du regroupement au chapitre de l'application et de l'arbitrage de la convention collective de même qu'aux négociations pour le renouvellement de celle-ci.

ANNEXE 2

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Le Comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAE) est un comité prévu à la convention collective qui a comme mandat la réalisation de travaux relatifs à l'accès à l'égalité dans les cégeps. Il peut aussi agir afin de conseiller les parties négociantes sur des sujets reliés aux programmes d'accès à l'égalité.

COMPOSITION

Le comité était composé de Dominique Daigneault de la FNEEQ (CSN), de Chantal Forcier de la FAC, de Michèle Poirier de la FEC (CSQ), de Nathalie Gaulin de la Fédération des cégeps et de Marie-Claude Boudreault du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MANDAT

Tel que stipulé à l'article 2-4.07 de la convention collective 1999-2002, les mandats du CCNAE sont :

- a) d'actualiser, en lien avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'analyse de disponibilité;
- b) de produire un portrait statistique du personnel enseignant, incluant la présence des femmes dans les disciplines des secteurs non traditionnels;
- c) de soumettre un rapport d'analyse sur l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans les collèges, en tenant compte de l'intégration des femmes dans les disciplines des secteurs non traditionnels pour les collèges ayant un tel programme;
- d) de faire aux parties nationales toute recommandation utile, plus particulièrement toute étude technique jugée pertinente.

De nouveaux mandats peuvent être déterminés par le comité national d'accès à l'égalité et doivent être entérinés par les parties nationales.

Le comité ne s'est pas réuni cours de cet exercice, les rencontres ayant été suspendues en raison des négociations du secteur public. Lors du prochain mandat, le rythme de travail devrait augmenter, puisqu'il y aura probablement relance d'un nouveau portrait statistique. Dans la nouvelle convention collective, les travaux du comité seront élargis aux quatre groupes ciblés par la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics, soit les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques et les autochtones.

En fait, au cours du mandat 2003-2006, l'essentiel du travail sur l'accès à l'égalité était en lien avec l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics, Loi qui entrainait en vigueur le 1^{er} avril 2001. Dans un premier temps, les cégeps ont procédé à l'analyse de leurs effectifs afin de déterminer pour chaque type d'emploi, le nombre de personnes provenant de chacun des quatre groupes visés. Par la suite, ils ont dû transmettre leur rapport à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse qui elle, devait déterminer s'il y avait sous-représentation pour un ou plusieurs des groupes visés par la loi en comparant l'analyse d'effectifs aux données statistiques les plus à jour quant à la main-d'œuvre ayant les compétences dans la zone appropriée de recrutement, soit le Québec, pour les enseignantes et les enseignants de cégeps. À la suite de la réception de l'avis de la commission à savoir s'il y a sous-représentation ou non, les cégeps disposaient d'un délai de douze mois pour élaborer et soumettre un programme d'accès à l'égalité. Les cégeps devront faire et remettre le bilan de ces programmes à la commission à tous les trois ans.

La très grande majorité des cégeps sont présentement à l'étape de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs programmes d'accès à l'égalité locaux. Dans ce contexte, le rôle de la représentante au CCNAE a donc été d'apporter un soutien aux diverses interventions syndicales locales liées à l'élaboration de ces programmes, afin de s'assurer du respect des droits de chacun et de chacune.

En 2005, la commission publiait son premier rapport intitulé *Rapport triennal 2001-2004 sur l'accès à l'égalité en emploi de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse*. Dans ce document, on rapporte que les femmes représentent près de la moitié des enseignantes et des enseignants, sans toutefois faire une analyse fine de leur répartition dans les différents regroupements de disciplines. L'analyse des effectifs par la commission est faite à partir de regroupements de disciplines. Lors de leur précédent mandat, les représentantes au CCNAE avaient d'ailleurs fait part de leurs réserves quant à ces regroupements qui peuvent induire certains biais ayant comme effet de minimiser la sous-représentation des femmes dans certaines disciplines traditionnellement à majorité masculine. Lors de son prochain mandat, le CCNAE devra porter une attention particulière à cette situation.

Dans le rapport de la commission, on peut aussi noter la faible présence des membres de minorités visibles dans tous les réseaux, y compris dans les cégeps. Pour les minorités ethniques, on y note une « *présence plus élevée dans les institutions privées d'enseignement que dans les commissions scolaires et les cégeps* ». On y précise également que « *dans la région métropolitaine, les commissions scolaires, les cégeps et les municipalités ont plus d'efforts à faire pour corriger la sous-représentation que pour les autres réseaux. Dans les autres régions, le chemin à parcourir pour diminuer la sous-représentation est plus marqué pour le réseau collégial que pour les autres réseaux* » (p.32). Finalement, on mentionne que la faible représentation des autochtones dans l'ensemble de la population rend peu significatif le fait que l'on retrouve peu de situations de sous-représentation les concernant.

Lors du prochain mandat de la personne représentante au CCNAE, il faudra poursuivre le travail amorcé dans le but d'élargir la réflexion des syndicats de la FNEEQ quant au développement d'outils de sélection, mais surtout au sujet de l'intégration des gens des groupes ciblés par la loi, tout en demeurant vigilant sur la préservation des acquis tout récents des femmes dans le milieu de l'enseignement collégial. De plus, tel que nous l'avons indiqué plus haut, il faudra travailler à la production d'un nouveau portrait statistique qui inclut les membres des quatre groupes ciblés.

ANNEXE 3

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TÂCHE

Le Comité consultatif sur la tâche (CCT) est un comité prévu à la convention collective. Il est composé de représentantes et de représentants de la FNEEQ, de représentantes et de représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, à l'occasion, de représentantes et de représentants des deux autres fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants de cégep.

COMPOSITION

Marc Lavoie, enseignant au cégep de Sept-Îles, a agi comme représentant de la FNEEQ.

MANDAT

Tel que stipulé à l'article 8-5.12 de la convention collective 2000-2002, le comité a pour mandat de :

- a) donner un avis sur la détermination des ressources accordées à chacun des collègues;
- b) transmettre aux parties nationales, à chaque année, un rapport portant sur les vérifications prévues au troisième paragraphe de l'annexe I-9 soit celle de la lettre d'entente sur les garanties;
- c) donner un avis sur les questions de formation sur mesure et des cours d'été.

De plus, à la demande des parties nationales, ce comité effectue des études techniques sur la tâche et les paramètres afférents.

Les travaux du comité, en lien avec le mandat ont porté principalement sur la détermination des ressources accordées à chacun des collègues. La vérification de la lettre d'entente sur les garanties, effectuée annuellement, a conclu au respect de cette lettre.

Nouveau mandat

La conclusion de la négociation de 2005 apportera deux nouveaux mandats au CCT, soit :

- a) d'étudier la problématique particulière des stages cliniques en soins infirmiers ainsi que les cours de « premiers soins », et de faire, s'il y a lieu, des recommandations avant le 1^{er} novembre 2006;

- b) d'analyser la problématique des doubles imputations dans la masse salariale et de faire, s'il y a lieu, des recommandations avant le 15 juin 2006.

De plus, le représentant sera également invité à participer à un comité paritaire dont le mandat sera :

- a) d'étudier les impacts des technologies de l'information et des communications (TIC) sur la tâche d'enseignement;
- b) d'analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial notamment les paramètres de la charge individuelle (CI).

Ce comité devra soumettre toute recommandation avant le 1^{er} mars 2007.

Négociations

Une grande partie du travail du représentant durant la période 2003-2006 a été dévolu aux travaux du comité de négociation et de mobilisation. L'évaluation des demandes syndicales, la démonstration de l'augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants de cégep et différentes simulations ont été les sujets principalement traités.

Soutien technique et formation

Le rôle du représentant de la FNEEQ au comité consiste aussi à fournir aux syndicats de l'aide dans les différents dossiers concernant la tâche et la gestion locale des ressources.

Par ailleurs, le représentant au CCT est appelé régulièrement à fournir un appui et un soutien technique dans des dossiers d'arbitrage et un soutien aux syndicats, en lien avec des problématiques particulières. Parfois, on fait appel à son expertise pour clarifier certaines problématiques pour les syndicats du regroupement privé, notamment lors des périodes de négociation et le financement des collèges.

Enfin, le représentant a assuré un appui au comité de négociation et de mobilisation sur les dossiers concernant la tâche et le financement des collèges.

ANNEXE 4

COMITÉ PARITAIRE DE PLACEMENT

COMPOSITION

Le comité paritaire de placement est prévu à la clause 5-4.12 de la convention collective. France St-Amour, enseignante au cégep Marie-Victorin, nous y représente, succédant à Jacques Couture à la session d'automne 2004, et Guy Beaulieu agit à titre de conseiller syndical. Les autres membres du comité sont désignés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Fédération des cégeps, de la FEC-CSQ et de la FAC. Soulignons qu'en cours de mandat, la partie patronale a souvent changé de représentantes et de représentants.

MANDAT

Les mandats du comité paritaire de placement sont les suivants :

- a) surveiller les intérêts des parties aux présentes en matière de placement de personnel;
- b) conseiller le Bureau de placement dans l'exécution de son mandat;
- c) effectuer les opérations qui lui sont confiées en vertu de l'alinéa e) de la clause 5-4.11 soit : *de s'assurer que le Bureau de placement transmette au comité paritaire de placement le résultat des vérifications de l'ancienneté et des corrections effectuées de même que les résultats concernant l'établissement des spécialités à l'intérieur d'une discipline. Le comité paritaire examine ces résultats et se prononce sur ceux-ci.*
- d) effectuer les opérations qui lui sont confiées en vertu de la clause 5-4.21 (Recyclage vers un poste réservé).

Et à l'article 7-6.03 de la *Lettre d'entente relative à la reconnaissance des services professionnels rendus par les enseignantes et les enseignants des cégeps et à l'application d'une nouvelle structure salariale à compter de 2003-2004.*

Le comité paritaire de placement analyse les projets de formation et, selon les fonds disponibles à l'alinéa C) de la clause 5-4.21, il accepte prioritairement les projets de formation des enseignantes et enseignants ayant atteint 19 ans de scolarité et qui seront à l'échelon 17 en 2005-2006.

Activités

Le comité s'est réuni à chaque année afin de vérifier l'ancienneté des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité. Il a pu faire les corrections nécessaires afin de s'assurer que le remplacement des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité se fasse en tout respect des droits.

Les représentants de la FNEEQ, le représentant du Bureau de placement et la représentante de la Fédération des cégeps se sont aussi réunis à chaque année afin d'octroyer les différents projets de recyclage vers un poste réservé et les différents projets de formation menant à une maîtrise en utilisant, dans ce cas, les ressources non utilisées allouées annuellement à la FNEEQ pour le programme de recyclage.

Comité de travail sur les spécialités disciplinaires

Au printemps 2005, la FNEEQ a constaté que des difficultés étaient survenues lors de certains remplacements d'enseignantes et d'enseignants mis en disponibilité, notamment en Techniques administratives et en Informatique. Lors d'une réunion du comité national de rencontre, il fut convenu d'un mandat au comité paritaire de placement à l'effet de faire état de la situation des disciplines comportant des spécialités dans le cadre des mécanismes de sécurité d'emploi, en termes de fonctionnement et de problèmes rencontrés afin de faire part de ses observations et de ses recommandations aux parties nationales.

Les représentantes et les représentants de la FNEEQ au comité paritaire de placement ont donc été saisis de ce nouveau mandat et ils se sont réunis à quatre reprises avec la partie patronale afin d'approfondir la problématique et d'envisager des pistes de solutions. Soulignons que la FEC-CSQ et que la FAC ne participent pas à ces travaux.

Dans un premier temps, un regard a été porté sur chaque discipline afin de vérifier la nécessité d'ajouter, de modifier ou de retrancher des spécialités. Par la suite, un questionnaire a été acheminé à tous les syndicats leur demandant d'identifier leur pratique, et ce, plus particulièrement dans les disciplines de Techniques administratives, d'Informatique et de Musique. D'autres disciplines pour lesquelles les pratiques de remplacement d'enseignantes et d'enseignants mis en disponibilité pouvaient poser problème en lien avec les spécialités pouvaient être identifiées.

Les représentantes et les représentants au comité paritaire de placement ont conclu que la poursuite des travaux en 2006-2007 est nécessaire afin de clarifier les spécialités disciplinaires, notamment dans les disciplines de Techniques administratives et d'Informatique de façon à ce que le placement puisse s'effectuer sans heurt.

Nouveau mandat

En lien avec la négociation qui s'est terminée en décembre 2005, le comité paritaire de placement s'est vu ajouter aux mandats déjà existants celui de l'octroi des recyclages liés à la révision d'un programme technique, dès le printemps 2006.

De plus, les représentantes et les représentants au comité paritaire de placement auront à porter une attention particulière aux opérations du Bureau de placement dans le cadre du remplacement des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité de façon à s'assurer que l'ordre des priorités d'engagement soit respecté à la suite des modifications de la convention collective.

